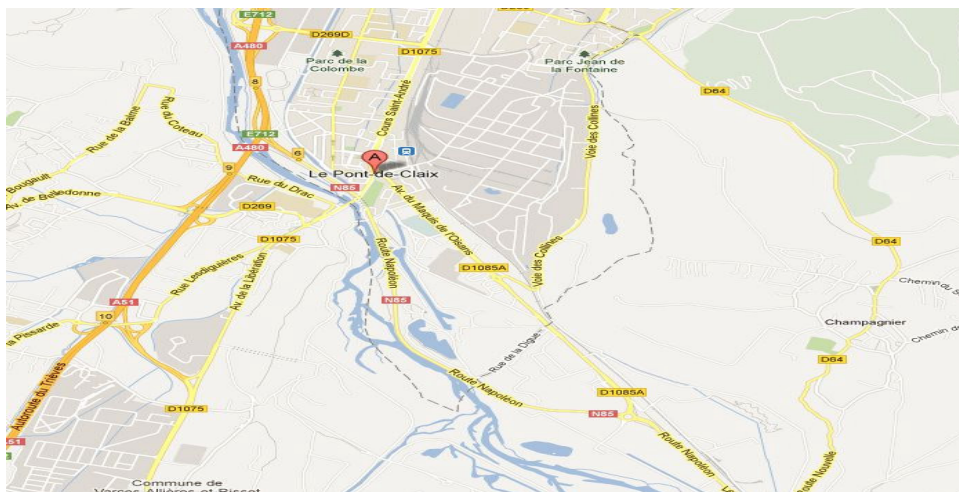




Grenoble, le 11 décembre 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

Installation de radars « vitesse moyenne »



La préfecture de l'Isère communique :

Dans le cadre de la diversification des dispositifs de contrôle automatisé, le Comité interministériel de sécurité routière du 13 février 2008 a décidé l'implantation de radars «vitesse moyenne» qui permettent de mesurer la vitesse pratiquée sur une section de plusieurs kilomètres.

Les 2 sites validés en Isère (un par sens de circulation) concernent uniquement la RN 85 au sud de Grenoble sur la « déviation de Pont de Claix », section à 2x1 voie avec une vitesse homogène limitée à 90 km/h.

Les 2 radars « vitesse moyenne » sont situés entre le tunnel de la déviation de Pont de Claix et le giratoire de Champagnier sur 1.1 km dans les 2 sens de circulation.

Cette section de la RN 85 reste accidentogène malgré les divers aménagements réalisés, avec 8 accidents graves recensés au cours de ces 5 dernières années avec des chocs frontaux, ayant fait 2 tués et 11 blessés hospitalisés.

Un radar pédagogique sera mis en place mi-décembre juste en amont de ces 2 sites. A l'issue de phases de tests d'une quinzaine de jours courant décembre, ces deux radars « vitesse moyenne » seront mis en service en janvier 2013 et verbaliseront les infractionnistes avec une marge de tolérance de 5 km/h pour les vitesses inférieures à 100 km/h et de 5 % pour celles supérieures à 100 km/h (tolérances identiques aux radars fixes).

Contact presse :
Préfecture de l'Isère
Service Communication
04.76.60.48.07